

## **Évaluation des Compétences des Apprentis Conformément aux Dispositions Légales**

### **1. Objet :**

Ce document décrit nos méthodes d'évaluation des compétences acquises par les apprentis dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur.

### **2. Identification des Compétences à Évaluer :**

L'identification des compétences à évaluer est faite par le formateur référent de notre CFA en collaboration avec le tuteur d'entreprise d'apprentissage. Et ce en se basant sur les modules, les blocs de compétences, les objectifs intermédiaires et les modalités d'évaluation de ces compétences indiquées dans le référentiel de la formation choisie par l'apprenti.

Les critères d'évaluation sont communiqués aux apprentis en début de son parcours de formation.

Ils sont informés des modalités d'évaluation, de la fréquence des évaluations, des types d'épreuves, et des critères d'évaluation.

### **3. Respect des Règles de l'Organisme Certificateur :**

La procédure d'évaluation est conçue en conformité avec les règles définies par l'organisme certificateur. Les responsables pédagogiques du CFA veillent à ce que les critères et les méthodes d'évaluation respectent les normes et les exigences de l'organisme certificateur.

Les modalités d'examens et d'évaluation sont reprises dans nos fiches programmes de formation ; rubrique « Modalités d'évaluation ».

### **4. Diversité des Méthodes d'Évaluation :**

Nous utilisons une variété de méthodes d'évaluation, telles que des épreuves écrites, des projets pratiques, des présentations, des examens oraux, des stages évaluatifs, etc.

Nous adaptons les méthodes d'évaluation en fonction des compétences spécifiques à évaluer, des exigences des certificateurs et à la formation de l'apprenti.

Tout au long de son parcours, l'apprenti est mené par un livret de suivi pédagogique qui lui servira d'outil d'évaluation des compétences en triparties : Apprenti, Formateur académique et Tuteur en entreprise.

Les visites sur le lieu de formation en entreprise de l'apprenti font partie des outils essentiels dans notre processus d'évaluation et suivi de progression pédagogique de nos apprentis.

En collaboration avec le formateur référent, un conseiller de formation de notre CFA assure une visite sur le lieu de formation en entreprise de l'apprenti au moins une fois par trimestre.

Durant cette visite, ils prendront connaissance de l'avancement de formation en entreprise de l'apprenti, ainsi des besoins en support et aides à apporter par notre CFA.

### **5. Communication des résultats d'évaluation et synthèse :**

Les résultats des évaluations sont communiqués aux apprentis de manière constructive, mettant en avant les points forts et identifiant les domaines à améliorer.

Des entretiens individuels sont organisés pour discuter des résultats et définir des plans d'amélioration.